

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES SUD-
OUEST

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Convocation du :
2 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 8 juin, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 2 juin, se sont réunis en séance publique à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;
Madame Béatrice GUÉDOU, 2^{ème} adjointe au Maire ;
Madame Françoise TRICHEUX, 3^{ème} adjointe au Maire.

Nombre de conseillers
présents : 14

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Marie-Françoise BOUCHER, Corinne CAYUELA, Françoise GUILLO, Laury ROGUET, Corinne ROUAÛLT DE COLIGNY, Messieurs François BERTE, Stéphane BOURGEOIS, Olivier FAUCHEUX, Benoît FLEURY, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers
votants : 14

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange ABADIA

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur VAN DER STICHELE laisse la parole à Monsieur LECOIN qui fait le point sur les derniers travaux du bâtiment :

- l'intérieur devrait être terminé en fin de semaine, le bar et l'électroménager ont été installés, la porte intérieure est en attente de réception,
- le bardage extérieur est terminé, la terrasse devrait être posée en début de semaine prochaine,
- le bâtiment est électriquement alimenté,
- l'organigramme des clefs est en cours,

- la gestion de la réservation de la salle fait l'objet d'une réflexion actuellement.
- réflexion sur l'inauguration en septembre.

Concernant l'environnement de la maison des associations, la plaine sportive est en cours de réaménagement :

- la clôture du city-stade est en cours de réalisation par les agents communaux,
- les 2 terrains de pétanque ont été réalisés,
- la pose de la table de ping-pong est à venir.

L'ensemble des installations devrait être opérationnel début juillet.

2. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES CARRIÈRES

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle qu'un essai de mise en sens unique provisoire a été réalisé rue des carrières du 7 avril au 4 juin. Un questionnaire sera distribué prochainement, suivi d'une réunion publique d'ici mi-juillet.

Monsieur LECOIN ajoute que la commune reste en attente d'une réponse des services de Chartres Métropole pour la programmation de travaux concernant l'eau potable.

3. PROJETS POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2018

Monsieur VAN DER STICHELE souhaite faire le point sur les projets d'investissement pour l'année à venir :

- l'installation d'un vidéo-projecteur intégré dans la salle de conseil,
- l'aménagement des abords de la mairie, de l'école, de la cantine et de la salle des fêtes, avec de nouvelles concertations en cours et la réalisation de relevés topographiques,
- continuité de la réserve foncière,
- projet d'acquisition de la station hertzienne avec la transmission d'une nouvelle proposition de vente par le Ministère de la Défense,
- fourreaux supplémentaires dans le cadre des forages dirigés sous l'Eure réalisés par *Free*.

Cette liste n'étant pas exhaustive, Monsieur VAN DER STICHELE indique à l'assemblée qu'il ne faut pas hésiter à faire de nouvelles propositions. La commission travaux va travailler sur le dossier.

4. EMPLOI SAISONNIER 2017

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée qu'il est prévu, comme tous les ans, de procéder au recrutement d'un saisonnier durant la période estivale. Un appel à candidatures a été lancé pour proposer un emploi d'agent technique polyvalent durant 7 semaines en juillet et août, en remplacement des agents titulaires alternativement en congés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour ouvrir un poste d'agent technique durant les deux mois d'été (7 semaines maximum durant les mois de juillet et août 2017) ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour conclure un contrat à durée déterminée à temps complet sur la base du premier échelon de l'échelle C1.

5. CHARTRES MÉTROPOLE : RAPPORT SUR LES TRAVAUX D'ÉVALUATION DES CHARGES POUR LA PISCINE DES VAUROUX

Monsieur VAN DER STICHELE présente aux membres de l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 7 mars 2017 concernant les travaux d'évaluation des charges pour la piscine des Vauroux, et précise que l'avis du Conseil Municipal est sollicité conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Considérant l'historique antérieur à la date d'entrée de Ver-lès-Chartres dans la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, et la complexité de la thématique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de s'abstenir sur le rapport de de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif aux travaux d'évaluation des charges pour la piscine des Vauroux.

6. CHARTRES MÉTROPOLE : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA VIDÉO-PROTECTION

Afin de réaliser des économies d'échelle la Communauté d'Agglomération « Chartres Métropole » et 44 communes membres souhaitent s'associer pour grouper les prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine.

Il nous est proposé de constituer, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes ayant pour objet la passation de marchés publics pour les prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine, afin de satisfaire nos besoins propres, tels qu'ils sont définis dans la convention annexée à la présente.

La convention constitutive précise les modalités de fonctionnement du groupement. Elle stipule que Chartres Métropole sera coordonnateur et que chaque membre du groupement est chargé de l'exécution des marchés et accords-cadres issus des procédures organisées dans le cadre du groupement. Les membres du groupement autorisent le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres dans le respect des éléments de collaboration décrits dans la convention.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Il prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement dans le cadre de la passation des marchés et accords-cadres.

La convention sera conclue pour une durée de six ans à compter de la date de notification de cette convention à chaque membre du groupement. La convention est expressément renouvelable une fois, par reconduction expresse pour une durée équivalente à la durée initiale précitée (6 ans).

En outre, la convention précise que la commission d'appel d'offres compétente pour attribuer les marchés sera celle du coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur VAN DER STICHELE ou son représentant à signer la convention de groupement de commande pour les prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine.

7. CÉRÉMONIE ET REPAS DU 14 JUILLET

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée que la Commission Animation et Vie culturelle s'est réunie afin d'organiser le traditionnel banquet du 13 juillet. Les festivités se dérouleront ainsi : repas « soirée BARBECUE » préparé par le traiteur *Thurin* et par la boulangerie *l'Amandine* pour le dessert (16 euros par adulte et 8 euros par enfant de 6 à 12 ans), retraite aux flambeaux et bal populaire. Monsieur VAN DER STICHELE ajoute que le tarif proposé aux habitants est inférieur au prix de revient.

Des flyers ont été distribués dernièrement dans les boîtes à lettres de la commune invitant l'ensemble des vernois à se joindre à l'évènement. Les inscriptions sont à déposer en mairie avant le 3 juillet. Monsieur VAN DER STICHELE souhaite remercier Madame ABADIA pour son travail de mise en page et d'impression du document ainsi distribué.

8. QUESTIONS DIVERSES

Réunion publique zéro phyto

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée qu'une réunion d'information sur l'entretien des espaces communaux est programmée mardi 13 juin (distribution du flyer réalisée la veille). Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les produits phytosanitaires, de nouvelles méthodes doivent être élaborées pour la commune mais aussi les particuliers. Une présentation sera effectuée en partenariat avec Chartres Métropole. Par ailleurs, Monsieur LECOIN ajoute que l'entretien des trottoirs et caniveaux reste à la charge des riverains.

Réunion publique Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle qu'une documentation a été distribuée dans les boîtes aux lettres afin d'inviter les habitants à une réunion publique d'information à Barjouville le jeudi 22 juin. Cette opération, programmée sur 5 ans, permet de soutenir financièrement (sous conditions de ressources) certains travaux relatifs aux économies d'énergie, à l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées, et à la résorption des habitats dégradés.

Dépôt sauvages d'ordures

Monsieur LECOIN annonce que la commune subit toujours des dépôts sauvages d'ordures ménagères et de végétaux. Un camion a récemment déposé une grande quantité de tonte de pelouse dans un chemin communal.

Nettoyage de printemps

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que la commune a participé à l'opération « nettoyage de printemps » organisée par Chartres Métropole le 13 mai, en présence de 10 adultes et 4 enfants. Cette opération s'inscrit dans les objectifs de préservation de l'environnement de Chartres métropole, elle a aussi pour but de partager un moment de convivialité et d'échange entre les élus et les habitants. Les objectifs ont été atteints : 600 personnes ont ramassé les déchets dans leur commune respective le matin, et environ 350 personnes se sont réunies à Dammarie pour partager un repas champêtre.

Monsieur VAN DER STICHELE ajoute qu'à cette occasion, la boulangerie *l'Amandine* a offert des viennoiseries aux participants. L'assemblée prend acte et l'en remercie vivement.

SIVOM du Bois Gueslin - Commission scolaire

Monsieur VAN DER STICHELE fait le point sur les dernières réunions du SIVOM :

- recours à un cabinet d'étude pour mener la réflexion sur l'organisation scolaire des communes (budget de 25 000 € H.T. environ),
- financement d'un filet pare-ballons au city-stade de la Bourdinière-Saint-Loup.

Don à la commune

Monsieur LECOIN indique que Monsieur TRICHEUX a fait don de deux grands pots de fleurs de 1,20 m de haut à la commune. L'assemblée prend acte et l'en remercie vivement.

Monsieur VAN DER STICHELE propose d'effectuer un tour de table.

Madame ABADIA fait un point sur la prochaine rentrée scolaire : changement de direction, effectif prévisionnel des élèves à moins de 80, probable mobilisation pour éviter une fermeture de classe.

Madame TRICHEUX indique à l'assemblée qu'un prestataire sera présent à la prochaine commission animation afin d'établir un programme pour le feu d'artifice prévu à l'inauguration de la maison des associations.

Monsieur VAN DER STICHELE informe le conseil qu'une audience a eu lieu dernièrement au Tribunal Administratif d'Orléans dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme avec Monsieur Jacky Proust. A cette occasion, la commune a collaboré avec le service juridique de Chartres Métropole et Monsieur VAN DER STICHELE souhaite remercier ce dernier. L'Assemblée prend acte.

Madame TRICHEUX annonce que la boulangerie et le bar seront fermés en même temps du 15 au 30 juillet et propose de mettre en place un dépôt de pain en mairie ou à la salle des fêtes. La collaboration s'effectuerait avec M. Morel. L'assemblée prend acte et valide la proposition.

Il est fait part de remarques d'administrés concernant le stationnement sur les trottoirs à l'angle de la rue de la barrière et de la rue du friche, engendrant des problèmes de visibilité et de passage pour les piétons. Monsieur VAN DER STICHELE en prend acte et fera le nécessaire auprès des riverains.

État des décisions

Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,*

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-014 du conseil municipal en date du 8 avril 2014 modifiée par la délibération n° 2016-043 du 30 juin 2016

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2017-006 : demande de subvention complémentaire au titre du Fonds de concours auprès de Chartres Métropole portant sur un montant global de 777 euros HT pour la mise en place d'un filet pare-ballons au city-stade de Ver-lès-Chartres.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.